

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois juillet deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame DAVID Delphine, Maire élue.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2017

PRESENTS :

Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER - HUET - LE PALMEC - SEMPEY

Messieurs DENEUVE - PERON

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR - BOURGOGNON - HERISSON - LE GUELLEC - ROUAUX - SEIMANDI

Messieurs BRETEAU - DEMAURE - ENIZAN - ETIENNE - GUERIN - LANGEVIN - PETTIER - SAILLENFEST - RENAULT - SAVIN - TILLARD

PROCURATIONS :

MME GANDIN a donné procuration à MME HERISSON,

M. JOSTE a donné procuration à M. SAILLENFEST,

MME PRUDOR a donné procuration à MME DAVID,

M. THIRION a donné procuration à M. DENEUVE.

SECRETAIRE : M. DENEUVE

TH/LT/17-136

ELABORATION DES TARIFS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU le décret N°2017-509 du 7 avril 2017 relatif au relèvement du seuil de recouvrement à 15 €,

VU l'avis de la Commission des Ressources Internes en date du 22 juin 2017,

CONSIDÉRANT la nécessité de définir annuellement les tarifs des services municipaux facturés aux usagers,

CONSIDÉRANT les données statistiques établies par l'INSEE en matière d'indices à la consommation (Indice d'ensemble, denrées alimentaires, électricité, eau, gaz...),

CONSIDÉRANT que les tarifs, selon leur champ d'action, seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2017 ou du 1^{er} janvier 2018,

1105 JUL 17

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170703-17_136-DE

CONSIDERANT la nécessité de refondre les grilles relatives aux tarifs de location de salles,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les taux des taxes, redevances et tarifs municipaux tels que présentés en annexe de la présente délibération.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

**Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale**



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL, N° 17 - 136
EN DATE DU 03 juillet 2017
LE MAIRE,



CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 JUILLET 2017

TARIFS MUNICIPAUX

2017/2018

SOMMAIRE

ENFANCE JEUNESSE	3
ALSH.....	3
Accueil périscolaire.....	5
Cap Jeunes.....	6
Restaurant Scolaire.....	6
Accompagnement aux transports.....	7
Ecole Omnisport.....	7
CULTURE	8
Saison culturelle.....	8
Médiathèque.....	8
LOCATION DE SALLES ET D'EQUIPEMENTS SPORTIFS	9
Location de salle – Le Confluent.....	9
Location de salle – L'Avant-Scène.....	9
Location – Les Disous.....	10
Location – Autres salles (Contous, Chantous, Sonous, Rue du Hennau/Salle 10).....	10
Location des équipements sportifs.....	11
FOIRES & MARCHÉS	12
Cirques.....	12
Foires & Braderies.....	14
CAMPING MUNICIPAL/EMPLACEMENT CAMPING-CAR	15
Camping municipal.....	15
Emplacement Camping-car Place des Douves.....	15
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	16
Terrasses/Etalages/Chevalets.....	16
Installations de chantier/Dépôts de matériaux.....	17
FUNÉRAIRE	18
Vente de bois.....	19
Location de barrières.....	20
Photocopies.....	20
Visioconférence.....	20

ENFANCE JEUNESSE

ALSH

Désignation des prestations		TARIFS
Période scolaire (Mercredi)		A compter du 01/09/17
Demi journée sans repas	Quotient familial : 0 à 550	5,70 €
	Quotient familial : 551 à 850	6,00 €
	Quotient familial : 851 à 1200	6,35 €
	Quotient familial : 1201 à 1500	6,75 €
	Quotient familial : 1501 et plus	7,00 €
Hors Montfortais		7,00 €
Goûter - (Servi entre 16H00 et 16H45)		0,40 €
Repas		Cf Tarifs Restauration scolaire
Forfait "Absence non justifiée"		50 % du tarif applicable

Les forfaits « Soir 30 min » de l'accueil périscolaire s'appliquent lorsque les enfants sont présents entre 17h00 et 19h00. De la même façon, au-delà de 19h, le tarif "Accueil périscolaire" sera appliqué par tranche de 5min. Pour les sorties, stages et cycles d'activités, un supplément par enfant est facturé aux familles (information et tarif dans les programmes)

Prise en compte du quotient familial sous réserve de fournitures des justificatifs

Forfait Absence : ce forfait s'applique en cas d'absence de l'enfant malgré son inscription (voir Règlement intérieur)

Pour les familles bénéficiaires des " bons vacances-Aides aux temps libres " de la CAF, la participation de celle-ci est déduite sur la base appliquée

Les repas ne seront servis le mercredi que sous réserve d'une inscription à l'ALSH.

Désignation des prestations		TARIFS
Période "Vacances scolaires"		A compter du 01/09/17
Journée sans repas	Quotient familial : 0 à 550	7,50 €
	Quotient familial : 551 à 850	7,90 €
	Quotient familial : 851 à 1200	8,35 €
	Quotient familial : 1201 à 1500	8,80 €
	Quotient familial : 1501 et plus	9,30 €
	Hors Montfortais	9,30 €
Demi journée sans repas	Quotient familial : 0 à 550	5,70 €
	Quotient familial : 551 à 850	6,00 €
	Quotient familial : 851 à 1200	6,35 €
	Quotient familial : 1201 à 1500	6,75 €
	Quotient familial : 1501 et plus	7,00 €
	Hors Montfortais	7,00 €
Goûter - (Servi entre 16H00 et 16H45)		0,40 €
Journée et demi journée	Repas	Cf Tarifs Restauration scolaire
Journée et demi journée	Forfait "Absence non justifiée"	50 % du tarif applicable

"Les forfaits « Matin 30 min » et « Soir 30 min » de l'accueil périscolaire s'appliquent lorsque les enfants sont présents entre 7 et 9h, entre 17h00 et 19h00. De la même façon, au-delà de 19h, le tarif "Accueil périscolaire" sera appliqué par tranche de 5min."

Pour les sorties, stages et cycles d'activités, un supplément par enfant est facturé aux familles (information dans les programmes)

Prise en compte du quotient familial sous réserve de fournitures des justificatifs

Forfait Absence : ce forfait s'applique en cas d'absence de l'enfant malgré son inscription (voir Règlement intérieur)

Pour les familles bénéficiaires des "bons vacances-Aides aux temps libres" de la C A F, la participation de celle-ci est déduite sur la base appliquée

Accueil périscolaire

Désignation des prestations		TARIFS
		A compter du 01/09/17
Accueil périscolaire - Forfait Matin (7H00-8H30)	1 Enfant	1,60 €
	2 Enfants	1,50 €
	3 Enfants	1,40 €
Goûter obligatoire (Servi à 16H45)		0,40 €
Accueil périscolaire - Forfait Soir 45 min (16H45 - 17H30)	1 Enfant	1,05 €
	2 Enfants	1,05 €
	3 Enfants	1,05 €
Accueil périscolaire - Forfait Soir 30 min (à partir de 17H30)	1 Enfant	0,70 €
	2 Enfants	0,70 €
	3 Enfants	0,60 €
Accueil périscolaire - Tarif au-delà de 19h par tranche de 5min	Sans condition du nombre d'enfants	1,05 €
	1 Enfant	1,10 €
	2 Enfants	1,05 €
Mercredi 11h30 - 12h30	3 Enfants	1,00 €

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
 Reçu en préfecture le 11/07/2017
 Affiché le
 ID : 035-213501885-20170703-17_136-DE

Cap Jeunes

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
 Affiché le
 ID : 035-213501885-20170703-17_136-DE

Prise en charge de la commune :	Activité liée à un projet pédagogique	A compter du 01/09/17
	Activité dite de consommation	85%
Forfait par place et par 1/2 journée :		60%
	Quotient familial : 0 à 550	2,85
	Quotient familial : 551 à 850	72%
	Quotient familial : 851 à 1200	79%
	Quotient familial : 1201 à 1500	86%
	Quotient familial : 1501 et plus	93%
	Hors Montfortais	100%
		100%

Restaurant Scolaire

Désignation des prestations	TARIFS	
	A compter du 01/09/17	
Repas - Enfants scolarisés	Quotient familial : 0 à 550	3,45 €
	Quotient familial : 551 à 850	3,65 €
	Quotient familial : 851 à 1200	3,75 €
	Quotient familial : 1201 à 1500	4,00 €
	Quotient familial : 1501 et plus	4,20 €
Hors Montfortais		4,20 €
Forfait Absence Non Justifiée	50% du tarif applicable	
Repas - Enseignants		5,60 €
Repas - Personnel Communal	Pers. Pause midi < 45'	3,10 €
	Agents municipaux	4,85 €
Repas - Personnes extérieures*	Adultes	6,45 €
	Enfants	5,25 €

Les enfants scolarisés en CLIS bénéficient des tarifs dégressifs qu'ils soient Montfortais ou non

*Personnes pouvant bénéficier de l'usage du service restauration dans le cadre de leurs activités en relation avec les services municipaux (stages sportifs, artistes...).

Accompagnement aux transports

Désignation des prestations		TARIFS
Tarif mensuel	Forfait	A compter du 01/09/17
Enfants scolarisés en ULIS		21,20 €
		Gratuité

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Ecole Omnisport

Désignation des prestations		TARIFS
Adhésion à l'Ecole omnisports	Tarif annuel - Enfants Montfortais	A compter du 01/09/17
	Tarif annuel - Enfants non Montfortais	38,75 €
		42,10 €

CULTURE

Saison culturelle

A compter du 1^{er} septembre 2017

Catégories	Plein	Réduit	Jeunes			Abonnés et groupes
			100%	25%	50%	
A	20	15	12	9	6	3
B	15	12	9	7	5	3
C	12	10	8	6	4	2

Jeune Public

Tarif unique : 7 €

Tarif réduit: (sur présentation d'un justificatif): étudiants, demandeurs d'emploi, personne de plus de 65 ans, personnes en situation de handicap (sur présentation de la carte d'invalidité)

Tarif groupe: groupe de 8 personnes minimum, groupes scolaires.

Tarif Jeunes: pour les moins de 18 ans.

Abonnements jeunes: 3 spectacles choisis pour 12 €

Tarif famille 1 adulte tarif plein donne droit à un tarif dégressif pour votre/vos enfant(s) (de 25 à 75 % du prix du billet jeune)

Médiathèque

Désignation des prestations	TARIFS	
	A compter du 01/09/17	
Adhésion à la Médiathèque	+ de 18 ans	5,00 €
	- de 18 ans	Gratuit

Renouvellement de l'adhésion : A date anniversaire

LOCATION DE SALLES ET D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Location de salle – Le Confluent

		1 ^{er} Jour	Journée supplémentaire
Secteur associatif & Groupes Scolaires	Montfortais	200	100
	Montfort communauté	500	250
	Hors Montfort communauté	1000	500
Secteur économique et organisme public	Montfort communauté et pays de brocéliande	500	250
	Hors Pays de Brocéliande	1000	500
Particuliers	Montfortais	500	250
	Hors Montfortais	1000	500
	Forfait cuisine	100	50

Location de salle – L'Avant-Scène

		1 ^{er} Jour	Journée supplémentaire
Secteur associatif & Groupes Scolaires	Montfortais	GRATUIT	GRATUIT
	Montfort communauté	100	50
	Hors Montfort communauté	500	250
Organisme public	Montfortais	GRATUIT	GRATUIT
	Hors Montfortais	100	50
Secteur économique	Montfort communauté	100	50
	Hors Montfort communauté	500	250
Particuliers	Montfortais	NON LOUABLE	NON LOUABLE
	Hors Montfortais	NON LOUABLE	NON LOUABLE
Toutes catégories	Forfait Petite Restauration	15	

Location – Les Disous

	1/2 journée	Journée	Journée supplémentaire
Secteur associatif & Groupes Scolaires	Montfortais	GRATUIT	GRATUIT
	Montfort communauté	30	60
	Hors Montfort communauté	50	100
Organisme public	Montfortais	GRATUIT	GRATUIT
	Montfort Communauté	30	60
	Hors Montfort Communauté	50	100
Secteur économique	Montfort communauté	30	60
	Hors Montfort communauté	50	100
	Montfortais	50	100
Particuliers	Montfortais	NON LOUABLE	NON LOUABLE
	Hors Montfortais	NON LOUABLE	NON LOUABLE

Location – Autres salles (Contous, Chantous, Sonous, Rue du Hennau/Salle 10)

	1/2 journée	Journée	Journée supplémentaire
Secteur associatif & Groupes Scolaires	Montfortais	GRATUIT	GRATUIT
	Montfort communauté	15	30
	Hors Montfort communauté	25	50
Organisme public	Montfortais	GRATUIT	GRATUIT
	Hors Montfortais	15	30
	Montfort communauté	15	30
Secteur économique	Hors Montfort communauté	25	50
	Montfortais	15	30
	Hors Montfortais	NON LOUABLE	NON LOUABLE

Location des équipements sportifs

Désignation des prestations		TARIFS
		A compter du 01/09/2017
Salle des batailles (1)	Associations ou organismes publics de Montfort communauté Autres publics	253,00 €
Salle Multi cosec (1)	Associations ou organismes publics de Montfort communauté Autres publics	500,00 € 253,00 € 500,00 €
Salles Cosec (Gym, dojo, tennis de table, hall) (1)	Associations ou organismes publics de Montfort communauté Autres publics	125,00 € 250,00 €
Salle Charlet (1)	Associations ou organismes publics de Montfort communauté Autres publics	253,00 € 500,00 €
Terrain de Football - Pasteur et Mainguet (2)	Associations ou organismes publics de Montfort communauté Autres publics	52,00 € 104,00 €
Ile au Moulin (Carrière équestre)	Journée	5,00 €
	Mois	52,00 €
	Année	313,00 €

Gratuité pour les associations Montfortaises

(1) : Tarif par journée d'occupation

(2) : Tarif par heure d'occupation

FOIRES & MARCHÉS

Cirques

Désignation des prestations		TARIFS
		A compter du 01/01/2018
Forfait Eau & Electricité	Par jour (24h)	15,00 €

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170703-17_136-DE

Marchés

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Réçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170703-17_136-DE

Désignation des prestations	TARIFS	
	A compter du 01/01/2018	
	Tarifs samedi	Tarifs vendredi
Stand allant jusqu'à 4 ml de façade	Par semaine	2,95 €
	Par trimestre	26,40 €
	Par an	95,50 €
Mètre(s) supplémentaire(s)	Par semaine	0,85 €
	Par trimestre	7,70 €
	Par an	27,75 €
Marchands ambulants	Par semaine	2,95 €
		3,15 €

Foires & Braderies

Désignation des prestations		TARIFS
		A compter du 01/09/2017
Manège	m ² occupé par jour	0,05 €
Caravanes (Tous types)	Forfait de base par jour	5,05 €
	Forfait additionnel "Eau – OM" par jour	3,05 €
	Forfait additionnel "Electricité" par jour	27,00 €
Marchands ambulants - jusqu'à 4 ml	Week-end	5,65 €
	Semaine supplémentaire	1,20 €
Marchands ambulants - Mètre supplémentaire	Week-end	3,15 €

Chalets & Barnums

Désignation des prestations	Dimensions en m	TARIFS à compter du 01/09/2017
Chalets avec façade N°1	3 X 2,2	100 €
Chalets sans façade N°1	3 X 2,2	80 €
Chalets sans façade N°2	4 X 2,5	100 €
Barnums	4,5 X 3	80 €
Chalets avec façade N°2	2,6 X 2,35	100 €
Petits sans façade	2,4 x 1,6	80 €
Petits avec façade	2,4 X 1,6	100 €

CAMPING MUNICIPAL/EMPLACEMENT CAMPING-CAR

Camping municipal

Désignation des prestations	TARIFS
	A compter du 01/01/2018
Emplacement/Electricité/Véhicule (Forfait 2 personnes)	12,00 €
Emplacement	4,15 €
Adulte	3,80 €
Enfant (- 7 ans)	2,20 €
Electricité	2,25 €
Taxe de séjour	0,20 €
Garage mort	3,25 €

Emplacement Camping-car Place des Douves

Désignation des prestations	TARIFS
	A compter du 01/01/2018
Forfait Electricité	Par jour (24h) 4,10 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Terrasses/Etalages/Chevalets

Désignation des prestations	TARIFS
	A compter du 01/01/2018
Chevalets publicitaires - Présentoirs Surface au sol $\leq 1\text{m}^2$	35,90 €
Etalages - Produits à la vente Largeur maximale $\leq 1\text{ m}$	Forfait jusqu'à 4 ml 70,80 €
	Ml supplémentaire 27,30 €
Terrasse aménagée	Forfait annuel 144,65 €
	Table 35,90 €
Terrasse non aménagée	Forfait annuel 17,80 €
Grands événements (Type fête de la Musique...)	Gratuité pour une durée maximale de 24H avec refacturation des conteneurs mis à disposition

Installations de chantier / Dépôts de matériaux

Désignation des prestations		TARIFS
		A compter du 01/01/2018
Droit fixe		10,75 €
Installations de chantier/ Dépôt de matériaux	m ² Par jour d'occupation	0,20 €
Locaux modulaires	m ² Par jour d'occupation	0,01 €

La redevance ne sera pas sollicitée pour une occupation limitée à une journée. Au-delà, la facturation portera sur la totalité de la période d'occupation.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170703-17_136-DE

FUNÉRAIRE

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
 Réçu en préfecture le 11/07/2017
 Affiché le
 ID : 035-213501885-20170703-17_136-DE

Désignation des prestations	TARIFS	
	A compter du 01/09/2017	
Concessions Funéraires Enfants de moins de 7 ans	Gratuité les 5 premières années	- €
	15 ans	55,00 €
	30 ans	119,00 €
	50 ans	230,00 €
	15 ans	111,00 €
Concessions Funéraires Autres	30 ans	238,00 €
	50 ans	460,00 €
	Dispersion cendres - Espace privatif (6 ans)	65,00 €
Concessions Cinéraires	Espace pebousé réservé (6 ans)	65,00 €
	Papyrus (6 ans)	65,00 €
	Lotus (10 ans)	160,00 €
	Eucalyptus ou caly ou kérys (10 ans)	160,00 €
	Concession familiale (15 ans)	215,00 €
	<i>Les prestations mentionnées ci-dessus n'incluent pas la part OGF</i>	
	Concessions Cinéraires - Droit d'occupation	
Taxe de crémation	43,00 €	
Vacation funéraire	21,00 €	
Dépôt de corps dans le caveau provisoire	Autres corps d'une même sépulture	11,00 €
	Durée supérieure à 6 jours - Par jour	1,00 €

Vente de bois

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
 Regu en préfecture le 11/07/2017
 Affiché le
 ID : 035-213501885-20170703-17_136-DE

Désignation des prestations	TARIFS	
		A compter du 01/01/2018
Chêne - Bonne qualité	≤ 20 m3 réels	105,00 €
	> 20 m3 réels	173,20 €
Chêne - Brogneux	≤ 20 m3 réels	63,00 €
	> 20 m3 réels	94,50 €
Chêne - Gélif ou roulé	≤ 20 m3 réels	36,70 €
	> 20 m3 réels	52,50 €
Frêne - Bonne qualité	≤ 20 m3 réels	47,20 €
	> 20 m3 réels	73,40 €
Frêne - Qualité moyenne	≤ 20 m3 réels	42,00 €
	> 20 m3 réels	42,00 €
Hêtre - Bonne qualité	≤ 20 m3 réels	36,70 €
	> 20 m3 réels	36,70 €
Hêtre - Qualité moyenne	≤ 20 m3 réels	21,00 €
	> 20 m3 réels	31,50 €
Bouleau/Charme/Tilleul/Tremble	≤ 20 m3 réels	36,70 €
	> 20 m3 réels	47,20 €
Noyer	≤ 20 m3 réels	209,90 €
	> 20 m3 réels	419,80 €
Peuplier - Bien élagué et droit	≤ 20 m3 réels	31,50 €
	> 20 m3 réels	36,70 €
Peuplier - Mal élagué et branchu	≤ 20 m3 réels	10,50 €
	> 20 m3 réels	15,70 €
Douglas	≤ 20 m3 réels	26,30 €
	> 20 m3 réels	36,70 €
Meleze	≤ 20 m3 réels	15,70 €
	> 20 m3 réels	31,50 €
Coupe d'amélioration - Différentes essences	m3 réels	15,20 €

Location de barrières

Désignation des prestations	TARIFS
	A compter du 01/09/2017
La barrière	3,25 €

Photocopies

Désignation des prestations	TARIFS
	A compter du 01/09/2017
Recto A4	0,25 €
Recto-Verso A4 ou Recto A3	0,50 €
Recto-Verso A3	1,00 €

Visioconférence

Usagers	TARIFS			
	A compter du 1er janvier 2018			
	Territoire Communautaire		Hors territoire Communautaire	
	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée
Association	40 €	70 €	65 €	105 €
Entreprise	60 €	70 €	100 €	105 €
Organisme public	Gratuit	Gratuit	50 €	70 €
Etablissement scolaire	Gratuit	Gratuit	50 €	70 €
Particulier	50 €	70 €	75 €	105 €